

L'enfance volée de Fatima, petite bonne de Rabat

Malgré les lois interdisant le travail des enfants, le royaume marocain compte encore des milliers de Cosette.

Elle est née il y a vingt-sept ans dans un village proche de Sidi Bennour, à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Casablanca. Fatima (1) avait 7 ans lorsque sa famille a reçu la visite d'un oncle et d'une tante venus de Rabat. En partant, ils l'ont emmenée avec eux. En ville, lui disaient-ils, elle aurait de plus jolis habits, elle pourrait apprendre la couture...

La petite fille les a suivis sans savoir qu'elle avait fait l'objet d'un marchandage. C'est plus tard qu'elle apprendra que son père, un commerçant, s'était endetté et que l'oncle, pour débloquer la part d'héritage qui lui était due, avait en échange exigé qu'elle devienne sa servante. "Au début, j'étais plutôt heureuse d'aller à la ville, mais j'ai vite déchanté. Il fallait trimer du matin au soir. Je n'avais pas le droit de jouer, ni d'avoir des copines. J'ai passé quinze ans à Rabat sans jamais voir la mer!" confie la jeune femme, qui est aujourd'hui encore employée de maison dans la capitale.

Une enfance volée pour des milliers de Cosette

Sa tante la frappe parfois, lorsqu'elle ne travaille pas assez vite. Les insultes pleuvent aussi. "Je ne touchais aucun salaire. Au mieux, un tee-shirt pour l'Aïd. Alors que rien n'était trop beau pour ma cousine." A 14 ans, elle est placée dans une autre famille, mais continue à tenir la maison de son oncle et de sa tante. Elle a 16 ans lorsqu'elle trouve le courage de refuser à son père l'argent qu'il lui réclame. "J'étais outrée. Je lui ai demandé si j'étais sa fille! Il l'a mal pris. C'est la dernière fois que je l'ai vu. Il est mort peu après et j'ai toujours regretté cette dispute."

Aujourd'hui encore, Fatima hésite à dénoncer ceux qui l'ont détruite. Elle dit qu'on lui a "volé son enfance". Mais elle ajoute aussitôt qu'elle ne veut pas critiquer son père ou sa mère, car "ce serait pécher". Dans le quartier où elle est employée, il y a une toute petite bonne que sa patronne fait parfois entrer dans la maison. Elle s'appelle Mahjouba, elle a 7 ans, elle pleure souvent et dit que son papa lui a promis de venir la chercher... "C'est moi quand j'étais petite", dit Fatima.

Au Maroc, elles sont des milliers de Cosette, comme Mahjouba. Pendant longtemps, le sujet est resté tabou. Les employeurs se donnaient bonne

conscience en prétendant que les petites étaient mieux chez eux que chez leurs parents. Souvent, les choses se passaient en famille. Les citadins ramenaient de la campagne une petite cousine pour s'occuper des tâches ménagères. Lorsque le recrutement passait par un intermédiaire, il s'agissait fréquemment d'un proche. Depuis quelques années, ces agents recruteurs ou semsars sont de plus en plus souvent des professionnels. Selon une enquête réalisée l'an dernier par l'institut Sunergia Etudes, ils seraient aujourd'hui les principaux agents de propagation du phénomène.

Parrainer la scolarisation des jeunes filles en milieu rural

La quasi-totalité des petites bonnes sont analphabètes. Plusieurs associations tentent de leur offrir, comme plus généralement aux enfants qui travaillent, une éducation informelle, adaptée à leur condition. Bien qu'elle soit soutenue par l'Unicef, cette approche est critiquée par les défenseurs de l'Etat de droit. Eux considèrent qu'il faut appliquer les textes, qui rendent l'école obligatoire et prohibent l'emploi de mineurs.

C'est le cas de [l'Institution nationale de solidarité avec les femmes en détresse \(Insaf\)](#). Cette association est engagée depuis quelques années, avec le soutien des ONG suisses Smiling Children et Drosos, dans un programme de lutte contre le travail des petites filles domestiques. Dans un premier temps, il s'agissait surtout de faire campagne auprès des employeurs potentiels et des familles rurales: messages radio, affiches, dépliants distribués, grâce au soutien des autorités, avec les factures d'eau et d'électricité, projections dans les villages du film L'Enfance volée, de Hakim Noury, qui raconte la vie d'une petite bonne.

Depuis 2006, l'Insaf agit sur le terrain dans la province de Chichaoua, près de Marrakech. Avec un objectif: convaincre les parents de reprendre leurs filles et de les scolariser. Les petites bonnes sont d'abord repérées, grâce aux associations. Une fois qu'elles ont été localisées, leurs parents se laissent généralement assez facilement persuader. L'Insaf prend en charge les fournitures scolaires de la petite fille. Elle offre en outre, le plus souvent, un "parrainage" qui se traduit par le versement aux parents de 250 dirhams (22,50 euros) par mois. Au total, depuis 2006, 47 fillettes ont ainsi été réintégrées dans leur famille et dans le système scolaire, dont 36 sont "parrainées" par l'association.

"Les mentalités commencent à évoluer. Pour les plus jeunes, il est devenu impensable d'employer une petite fille", se réjouit la présidente de l'Insaf, Mériem Othmani. L'enquête de Sunergia réalisée à la

demande de l'Insaf montre en effet que la quasi-totalité (91 %) des employeurs ont plus de 40 ans.

(1) Le prénom a été modifié, à la demande de la jeune femme.

Les textes

Le Maroc a ratifié en 2001 deux conventions internationales sur le travail des enfants. Le Code du travail entré en vigueur en 2004 interdit l'emploi de mineurs "avant l'âge de 15 ans révolus" et prohibe, entre 15 et 18 ans, les travaux dangereux. Le texte prévoit une amende de 25 000 à 30 000 dirhams (de 2 260 à 2 700 euros) pour ceux qui violent la loi. Par ailleurs, la loi du 25 mai 2000 rend l'enseignement primaire obligatoire pour les 6-15 ans. Il est aujourd'hui question de durcir les dispositions punissant la traite des enfants afin de pouvoir agir contre les semsars. Avec un objectif: avoir définitivement éradiqué le travail des enfants à l'horizon 2015.

Envoyée spéciale, Dominique Lagarde, Khrouz Myriem